

LA TRANSJU'TRAIL 2018 REGLEMENT D'EPREUVE

ART. 1 – L'ORGANISATION

La Transju'trail est organisée par Trans'Organisation, association loi 1901 regroupant les 9 skis clubs situés sur le parcours traditionnel de La Transjurassienne : US Lamoura, SC Prémamanon, Skieurs Rousselands, SC Bois d'Amont, SC Le Brassus, SC Morbier-Bellefontaine-Morez, SC Mont-Noir, Risoux Club Chaux-Neuve, AS Mouthe.

ART. 2 – LES EPREUVES

La Transju'trail comprend plusieurs épreuves :

- 1 épreuve nocturne de 24km, la Transju'night, au départ de Morez le samedi à 20h30, à partir de l'année 2000.
- 1 épreuve pour enfants de 2005 à 2011, la Transju'trail des marmots, au cœur de Morez, le samedi, avec des départs à partir de 16h00.
- 1 épreuve de 72km, la Transju'trail 72km, entre Mouthe et Les Rousses avec un départ à 5h30, à partir de l'année 1998.
- 1 épreuve de 36km, le 36 km de la Transju'trail, entre Morez et Les Rousses avec un départ à 9h15, à partir de l'année 1998.
- 1 épreuve de 23km, le 23 km de la Transju'trail, entre Prémamanon et Les Rousses avec un départ à 10h45, à partir de l'année 2000.
- 1 épreuve de 10km, le 10km de la Transju'trail, boucle au départ des Rousses, avec un départ à 11h45, à partir de l'année 2002 (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans).
- 1 épreuve de 5km, le 5km de la Transju'trail, boucle au départ des Rousses, avec un départ à 12h, à partir de l'année 2004 (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans).
- 1 Marche Nordique, randonnée sans classement ni chronométrage de 15km entre Les Dappes et Les Rousses avec départ libre entre 9h & 9h30, ouverte à tous, les enfants sont sous la responsabilité des parents (autorisation parentale obligatoire).

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

ART. 3 – PARTICIPATION ET CATEGORIES D'AGE

Les épreuves Transju'trail sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et dames de toutes nationalités.

Catégories d'Âges / Distance FFA											
						la Transju'trail le dimanche 4 juin					
Catégories	Âges		Années		Distance	72km	36km	23km	10km	5km	Marche
	Eveil Athlé	7	9	2011		2009	< 1km				
Poussin	10	11	2008	2007	2km						
Benjamins	12	13	2006	2005	3km						
Minimes	14	15	2004	2003	5 km					X	
Cadets	16	17	2002	2001	15km				X	X	
Juniors	18	19	2000	1999	25km			X	X	X	
Espoirs	20	22	1998	1996	Illimitée	X	X	X	X	X	
Seniors	23	39	1995	1979	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 1	40	49	1978	1969	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 2	50	59	1968	1959	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 3	60	69	1958	1949	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 4	70	79	1948	1939	Illimitée	X	X	X	X	X	
Master 5	80	+	1938	Et avt	Illimitée	x	x	x	x	x	

Catégories d'Âges / Distance FFA							
						la Transju'trail le samedi 3 juin	
Catégories	Âges				Distance	Transju'night	Marmot
	Eveil Athlé	7	9	2011		2009	< 1km
Poussin	10	11	2008	2007	2km		X
Benjamins	12	13	2006	2005	3km		X
Minimes	14	15	2004	2003	5 km		
Cadets	16	17	2002	2001	15km		
Juniors	18	19	2000	1999	25km	X	
Espoirs	20	22	1998	1996	Illimitée	X	
Seniors	23	39	1995	1979	Illimitée	X	
Master 1	40	49	1978	1969	Illimitée	X	
Master 2	50	59	1968	1959	Illimitée	X	
Master 3	60	69	1958	1949	Illimitée	X	
Master 4	70	79	1948	1939	Illimitée	X	
Master 5	80	+	1938	Et avt	Illimitée	x	

ART. 4 – INSCRIPTION

Pour être validée par l'organisateur, toute inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une copie de licence FFA ou FFTRI ou FFCO ou d'un certificat médical précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course (sauf Marche Nordique).

Dans le cas contraire, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Conditions d'inscription à la Transju'trail 72km

La Transju'trail 72km s'adresse à des sportifs entraînés et ayant une réelle capacité d'autonomie sur des épreuves sportives extrêmes et de longues distances.

En s'inscrivant sur la Transju'trail 72km, le participant s'engage à fournir, au moins un mois avant la date de l'épreuve :

- Sur la Transju'trail 72km ou 36km de la Transju'trail 2016 ou 2017
- Ou un classement sur un autre trail de 36km et plus de 2016 ou 2017

Le participant n'ayant pas fourni ses références avant le 13 Mai 2018 se verra basculer sur le 36km de la Transju'trail Morez – Les Rousses, sans remboursement de la différence des frais d'inscription.

Défi Transju'night + 23km de la Transju'trail

Un challenge est mis en place entre les courses la Transju'night et le 23km de la Transju'trail. Un cumul des temps des deux courses sera réalisé pour établir un classement.

Une inscription réalisée simultanément sur ces deux courses donne lieu à 20% de réduction.

Conditions d'inscription à la Transju'trail des marmots

La Transju'trail des marmots s'adresse aux enfants de 7 à 13 ans. L'autorisation parentale est obligatoire pour participer tout comme le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport **en compétition** de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place pendant l'épreuve est obligatoire.

Remise des prix aux 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie d'âge sauf pour la catégorie éveils (en raison du règlement imposé par la FFA).

Tarifs d'inscription

	Jusqu'au 29/04/2018	Du 30/04 au 27/05/2018
Transju'night	30 €	30 €
Transju'trail 72km	66 €	75 €
36km de la Transju'trail	44 €	50 €
23km de la Transju'trail	28 €	35 €
10km de la Transju'trail	16 €	16 €
5km de la Transju'trail	10 €	10 €
Marche Nordique	15 €	15 €

Clôture des inscriptions le dimanche **27 Mai 2018** à minuit.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard
- Le chronométrage (sauf Marche Nordique)
- L'assistance médicale
- Les ravitaillements (sauf 10km et 5km)
- Un lot souvenir : *garanti pour toute inscription avant le 1er changement de tarif du 2 avril 2018*
- Le repas d'après-course (sur réservation lors de l'inscription pour le 10km, le 5km et la marche nordique au prix de 10€ et sauf Transju'night)
- Les douches et vestiaires
- Le transport **avant** course (sauf Transju'night, 10km et 5km)
- Le road book
- Le transport des sacs vestiaires (sauf Transju'night, Marche Nordique, 10km et 5km)

ART. 5 – ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas de maladie ou accident, les droits d'inscription seront remboursés, sous réserve d'avoir souscrit à l'assurance annulation de MSO. Après le 28 mai 2018, plus aucune modification ne sera acceptée.

ART. 6 – ECHANGE D'INSCRIPTION / ECHANGE DE COURSE

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15 000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation».

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

En cas d'échange de dossard

Le participant a la possibilité de **transférer ses droits d'inscription** à un autre coureur, sous réserve de disponibilité de dossard, jusqu'au 28 mai 2018.

En cas d'échange de course

En cas de changement d'une course longue distance vers une course courte, aucun frais de dossier n'est demandé mais aucun remboursement de la différence de montant de l'inscription ne sera effectué. En cas de changement vers une course plus longue, la différence de tarif sera à régler sur la base du tarif de la période en cours.

Aucun changement ne sera effectué après le 28 Mai 2018.

ART. 7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Attention : pour le retrait des dossards, **veuillez vous munir d'une pièce d'identité.**

Le dossard doit être fixé sans être plié sur la poitrine ou le ventre et rester visible tout au long de la course.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet d'accéder aux différentes prestations (repas, douches et vestiaires, etc.).

Pour la Transju'trail 72km, les dossards sont à retirer sur le Village Partenaires à Morez, Place J. Jaurès, le samedi 2 juin 2018 de 13h00 à 19h00.

Pour le 36km de la Transju'trail, les dossards sont à retirer sur le Village Partenaires à Morez, Place J. Jaurès, le samedi 2 juin 2018 de 13h00 à 19h00.

Pour le 23km de la Transju'trail, les dossards sont à retirer sur le Village Partenaires à Morez, Place J. Jaurès, le samedi 2 juin 2018 de 13h00 à 19h00.

Pour le 10km et le 5km de la Transju'trail, les dossards sont à retirer sur le Village Partenaires à Morez, Place J. Jaurès, le samedi 2 juin 2018 de 13h00 à 19h00.

Pour la Marche Nordique, les dossards sont à retirer sur le Village Partenaires à Morez, Place J. Jaurès, le samedi 2 juin 2018 de 13h00 à 19h00.

Pour la Transju'night, les dossards sont à retirer sur le Village Partenaires à Morez, Place J. Jaurès, le samedi 2 juin 2018 de 13h00 à 19h00.

ART. 8 – EQUIPEMENT

EQUIPEMENT POUR LES EPREUVES DU DIMANCHE :

- Réserve d'eau contenant 500 ml minimum,
- 1 couverture de survie,
- 1 vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie,
- des barres énergétiques,
- 1 portable

Cet équipement est obligatoire pour la Transju'trail 72km et pourra être contrôlé le long du parcours. La signature d'une décharge vous sera demandée au retrait des dossards.

Cet équipement est recommandé pour toutes les autres courses. En fonction des conditions, le Directeur de course peut exiger le port de tout ou partie de ce matériel.

EQUIPEMENT POUR L'EPREUVE DU SAMEDI :

- Réserve d'eau contenant 500 ml minimum,
- 1 couverture de survie, **OBLIGATOIRE**
- 1 frontale, **OBLIGATOIRE**
- 1 vêtement chaud et imperméable protégeant du froid et de la pluie,
- des barres énergétiques,
- 1 portable

Matériel vivement recommandé pour toutes les épreuves: 1 sifflet ; 1 nécessaire pour pansement rapide et soin des pieds.

Les bâtons sont autorisés sur toutes les épreuves (vivement conseillés pour la Marche Nordique) mais ils doivent être portés tout au long de la course. **L'organisation n'est pas responsable du matériel déposé en cours de route.**

ART. 9 – TRANSPORTS AVANT COURSE

Le transport avant les courses est compris dans l'inscription (sauf Transju'night, 10km et 5km de la Transju'trail). Réservation impérative avec l'inscription. Sans réservation préalable, l'accès aux bus peut être refusé. Les transports ne sont pas accessibles aux accompagnants.

ART. 10 – SACS VESTIAIRES

Le transport des sacs vestiaires est compris dans l'inscription (sauf Transju'night, Marche Nordique, 10km et 5km de la Transju'trail). Ils doivent être déposés uniquement dans les camions signalés mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

ART. 11 – BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur en hauteur. Le balisage sera renforcé par un marquage au sol temporaire.

En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

ART. 12 – SECURITE ET SECOURS

Compte tenu de la spécificité du parcours de La Transju'trail, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio. Les secours et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC par des moyens radios ou téléphoniques.

Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés (tous modes d'intervention même hélicoptage). Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Une équipe de masseurs-kinésithérapeutes et d'ostéopathes se tiendra à la disposition des coureurs à l'arrivée de l'épreuve.

ART. 13 – RAVITAILLEMENTS

La Transju'trail est une épreuve en autosuffisance partielle.

Sur la Transju'night 24km, 2 ravitaillements seront proposés.

Sur la Transju'trail 72km et le relais de la Transju'trail 72km, 4 gros et 3 petits ravitaillements seront proposés.

Sur le 36km de la Transju'trail, 2 gros et 1 petit ravitaillement seront proposés.

Sur le 23km de la Transju'trail, 2 gros ravitaillements seront proposés.

Sur le 10km et le 5km de la Transju'trail, pas de ravitaillement sur le parcours, 1 ravitaillement après course.

Sur la Marche Nordique, 1 gros ravitaillement est proposé, 1 ravitaillement après course.

Il est strictement interdit, sous peine de disqualification, d'être ravitaillé en dehors des zones de ravitaillement et points d'eau prévus par les organisateurs.

ART. 14 – BARRIERES HORAIRES ET CONTROLES

Des contrôles sont effectués tout au long du parcours. Le dossard devra être entièrement visible tout au long de la course.

Les contrôleurs placés sur le parcours sont également habilités à contrôler le matériel obligatoire. Tout coureur n'étant pas en possession de son matériel obligatoire lors du contrôle sera disqualifié.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés (mentionnés ci-dessous) se verra apposer un tampon HD (hors délai) et sera rapatrié par des voitures balais.

Courses du dimanche 3 juin : Bellefontaine – 9h45 ; Morez – 11h15 ; Prémanon – 14h00 ; Les Dappes (aller) – 15h30.

Courses du samedi 2 juin : Morez (entre les 2 boucles) – 22h00 ; Morbier (aller) – 23h00

ART. 15 – ABANDONS

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur...). Il sera ensuite rapatrié sur le site d'arrivée par les véhicules balais de l'organisation.

Rapatriement uniquement depuis les points de contrôles avec barrières horaires, les ravitaillements et les points d'eau.

ART. 16 - RECLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

ART. 17 - PRIX ET RECOMPENSES

Aucune dotation financière ne sera remise aux coureurs.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant. *Attention, le lot coureur est garanti pour toute inscription avant le 1^{er} changement de tarif du 29 avril 2018.*

Transju'night : remise des prix le samedi 2 juin à Morez, Place Jean Jaurès (23h00 pour les hommes et dès l'arrivée de la 3^{ème} Dame pour les femmes) : 3 premiers Scratch et 3 premières scratch.

Transju'trail : remise des prix aux Rousses (site d'arrivée) :

- 14h00 : cérémonie protocolaire du 5km de la Transju'trail (3 premiers scratch hommes + dames), du 10km de la Transju'trail (3 premiers scratch hommes + dames), du 23km de la Transju'trail (3 premiers scratch hommes+dames) et du 36km de la Transju'trail (6 premiers scratch hommes+dames + 1^{er} Espoir hommes+dames + 1^{er} V1 hommes+dames, + 1^{er} V2 hommes+dames + 1^{er} V3 hommes+dames + 1^{er} V4 et + hommes+dames) + Défi Night & Day (3 premiers scratch hommes+dame)
- 15h30 : cérémonie protocolaire de la Transju'trail 72km (6 premiers scratch hommes+dames + 1^{er} Espoir hommes+dames + 1^{er} V1 hommes+dames, + 1^{er} V2

hommes+dames + 1^{er} V3 hommes+dames + 1^{er} V4 et + hommes+dames) + Défi ski / trail Transju' (3 premiers scratch hommes + dames)

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

ART. 18 – ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol.

ART. 19 – CONTROLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

ART. 20 – JURY D'ÉPREUVE

Un jury officiel d'épreuve sera désigné. Il est composé du délégué de la FFA, du Directeur d'Épreuve, du Médecin Chef, et du Président du Comité d'Organisation.

Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques.

ART. 21 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Les bicyclettes ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est **interdit de courir avec un chien** en raison du passage en zone sensible. Il est **interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.**

Respect de l'environnement

Le parcours de la Transju'trail traverse des zones classées Natura 2000 avec une flore et une faune qui doivent être protégées. Les épreuves sont donc organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de ravitaillement ou de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore...

Respect des bénévoles

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

Assistance aux autres concurrents

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

Respect de La Transju'trail et de ses Partenaires :

Les participants devront représenter dignement La Transju'trail et ses partenaires.

Les participants reconnaissent à l'organisation de La Transju'trail et à ses partenaires le droit de pratiquer toute forme de publicité et plus largement toute forme de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

Il est interdit de recouvrir par de la publicité individuelle les emplacements publicitaires de l'organisation. Les concurrents devront reconnaître que La Transju'trail est un support promotionnel dont ils pourront être bénéficiaires.

ART. 22 – DROITS D'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise Trans'Organisation ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, il suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

ART. 23 – DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ART. 24 - ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepter sans réserve.